

Mémoire soumis dans le cadre de la consultation du BAPE sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

Déposé auprès du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)

Montréal, le 2 juillet 2026

Fondation Rivières

**Mémoire public soumis dans le cadre de la consultation du BAPE
sur le Projet de réfection du mur de soutènement en amont du
barrage Simon-Sicard à Montréal**

454, avenue Laurier Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2J 1E7
514 272-2666 poste 301

Pour citer ce document

Fondation Rivières, Mémoire public soumis dans le cadre de la
consultation du BAPE sur le Projet de réfection du mur de
soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

Rédaction

André Bélanger, directeur général
andre.belanger@fondationrivieres.org

Table des matières

<u>Présentation de l'organisme</u>	4
<u>Nos recommandations</u>	5
<u>Ville de Montréal</u>	5
<u>Hydro-Québec</u>	5
<u>Introduction</u>	5
<u>Le secteur du parc Louis-Hébert offre une qualité de l'eau propice à la baignade par temps sec</u>	7
<u>Des ouvrages de surverses en amont qui ont un impact limité sur le secteur du parc Louis-Hébert</u>	7
<u>L'émissaire Curotte: des débordements intenses, mais peu nombreux avec un impact d'une durée limitée sur la qualité de l'eau</u>	10
<u>Recommandations</u>	12
<u>L'émissaire Curotte ne doit pas servir de prétexte à Hydro-Québec pour ne pas soumettre des propositions donnant des accès directs à la berge</u>	13
<u>Recommandation</u>	14
<u>Hydro-Québec doit déléguer à la Ville de Montréal la responsabilité d'assurer la sécurité du public dans les usages des berges</u>	15
<u>Une promenade possible</u>	16

Présentation de l'organisme

Depuis plus de 20 ans, la Fondation Rivières œuvre à préserver, restaurer et mettre en valeur le caractère naturel des rivières. Elle contribue à assurer la qualité de l'eau et l'accès à l'eau pour la population québécoise, en tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques.

La Fondation a réalisé plusieurs projets de dépistage de sources de contamination qui ont permis de corriger des problèmes de contamination récurrents dans plusieurs cours d'eau du Québec et elle accompagne depuis 2021 les municipalités dans l'élaboration de protocoles permettant d'assurer la qualité de l'eau pour la baignade en rivière. Elle a réalisé deux mandats de suivi et d'analyse de la qualité de l'eau à la plage de Verdun pour le compte de l'Arrondissement de Verdun et elle a élaboré le protocole de fermeture de la baignade à la piscine en eaux-vives de Beloeil.

La Fondation Rivières a aussi réalisé des évaluations de performance de plus de 120 systèmes d'assainissement depuis 2019 avec une approche d'analyse par bassins versants. Elle a développé AuditEAU, un [logiciel d'aide à la gestion des eaux usées](#) qui permet de valoriser les millions de données collectées par le système informatique de Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) du ministère de l'Environnement depuis 2017. Conçu sur la plateforme PowerBI de Microsoft, il permet de produire chaque année la [carte interactive des déversements d'eaux usées](#) et un classement des municipalités selon leurs capacités à réduire les déversements d'eaux usées sur leur territoire.

La Fondation s'intéresse de très près à l'accès aux berges et elle a lancé cette année l'Alliance pour l'accès à la nature.

Nos recommandations

Ville de Montréal

- Que la Ville de Montréal évalue des options de mitigation de l'impact des déversements d'eaux usées autour de l'émissaire Curotte, telles que l'installation de barrières flottantes
- Que la Ville de Montréal évalue les coûts d'installer une « rallonge » à l'émissaire Curotte permettant d'évacuer les eaux usées à une distance raisonnable de la berge
- La Fondation Rivières invite l'arrondissement à profiter de la remise en état des lieux par Hydro-Québec pour faire en sorte que le parc Louis-Hébert joue un rôle de parc-éponge en cas de fortes pluies.

Hydro-Québec

- Prévoir des voies de passage ou des aménagements directs à la berge à tous les 50 ou 100 mètres dans le secteur du parc Louis-Hébert afin de faciliter d'éventuels projets de baignade ou de mises à l'eau par la Ville de Montréal

Introduction

Le projet de mur de soutènement du barrage Simon-Sicard est un projet structurant majeur pour la population riveraine de la rivière des Prairies. S'il est réalisé convenablement, il permettra à la Ville de Montréal d'aménager 1,3 km de berges publiques pour les citoyens qui pourraient prendre la forme d'une promenade le long de la rive, de quais, de zones de baignade ou simplement d'endroits où se tremper les pieds dans l'eau de la rivière.

Le projet présenté par Hydro-Québec ne répond malheureusement pas aux attentes de la population et nous estimons qu'il est encore temps pour Hydro-Québec d'apporter des modifications au projet actuellement proposé.

Nous nous intéressons particulièrement au secteur du parc Louis-Hébert qui présente le potentiel le plus grand d'aménager des accès aux berges de par son caractère public et de son éloignement du barrage Simon-Sicard.

Nous entendons démontrer que:

1. Le secteur du parc Louis-Hébert offre une qualité de l'eau propice à la baignade et à la pratique d'activités de contact indirect (planches à pagaie, etc.) par temps sec
2. Les réticences d'Hydro-Québec à proposer des aménagements favorisant des accès directs à la berge à cause des débordements à l'émissaire Curotte ne sont pas justifiées
3. Faute d'entente permettant à Hydro-Québec de déléguer ses responsabilités civiles à la Ville, les accès à la berge seront clôturés comme c'est le cas présentement

Le secteur du parc Louis-Hébert offre une qualité de l'eau propice à la baignade par temps sec

C'est par la mesure du taux de *E. Coli* dans l'eau qu'on détermine si la baignade peut être autorisée ou pas dans un plan d'eau. Santé Canada recommande de ne pas autoriser la baignade si on dépasse le seuil de 235 UFC/100 mL de *E. Coli*. La recommandation est de ne pas dépasser le seuil de 1000 UFC/100 mL pour les activités de contact indirect. Les recommandations canadiennes sont beaucoup plus sévères que les normes européennes qui fixent le seuil de la baignade à 900 UFC/100 mL.

La Fondation Rivières a réalisé deux mandats de suivi et d'analyse de la qualité de l'eau à la plage de Verdun pour le compte de l'Arrondissement de Verdun et elle a élaboré le protocole de fermeture de la baignade à la piscine en eaux-vives de Beloeil. Dans les deux cas, les gestionnaires appliquent un protocole de fermeture temporaire de baignade à la suite de débordements des émissaires d'eaux usées si ces derniers provoquent un dépassement de la recommandation de Santé Canada pour la baignade. La plage de Verdun sera fermée pour une durée de 48 heures après un débordement, tandis qu'à Beloeil, il suffit de 8 heures pour que la qualité de l'eau se rétablisse.

Il n'y a qu'un seul point de suivi de la qualité de l'eau par le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) en amont du secteur du parc Louis-Hébert. Le RSMA fait un suivi mensuel de la qualité de l'eau de mai à octobre depuis 2012 devant le parc Gouin (point RDP-350), en face de l'école Sophie-Barat. Sur les 276 mesures prises à cet endroit, 21 seulement ont dépassé les recommandations de Santé Canada pour le contact indirect et 58 ont dépassé la recommandation pour la baignade. La grande majorité des dépassements se sont produits après une pluie importante qui a mené à des débordements d'eaux usées.

Par temps sec, le seuil de baignade durant les trois dernières années a été respecté 94 % du temps et celui pour le contact indirect 98 % du temps. À titre de comparaison, en amont de la plage de Verdun, le seuil de baignade par temps sec est respecté 98,2% du temps, tandis qu'à Beloeil, on est autour de 95% du temps. Il y a donc un potentiel exceptionnel pour la baignade et les activités de contact indirect à cet endroit (planche à pagaie, etc.).

Rien ne nous laisse croire qu'on obtiendra des résultats différents à la hauteur du parc Louis-Hébert. Vous pouvez accéder à la synthèse des données du RSMA sur [cette carte accessible](#) sur le site de Fondation Rivières.

Des ouvrages de surverses en amont qui ont un impact limité sur le secteur du parc Louis-Hébert

Nous avons analysé les débordements des quatre principaux ouvrages de surverses situés en amont de ce point d'échantillonnage (ouvrage de régulation Auteuil, le trop-plein St-Denis, l'ouvrage de régulation St-Laurent, trop-plein Salaberry) et ceux de l'émissaire Curotte. Les résultats sont disponibles dans [le rapport PowerBI accessible en tout temps](#) (voir onglet 2 de 3).



Les ouvrages St-Denis et St-Laurent débordent très rarement et en petite quantité. Ils ne méritent pas qu'on s'y attarde. Le trop-plein Salaberry déborde souvent et en grande quantité, mais il est situé à 2,4 km en amont de la station d'échantillonnage. Avec son débit moyen d'environ 1 000 m³ par seconde, la rivière des Prairies affiche une capacité de dilution importante et il est peu probable que ce trop-plein ait une influence sur le taux de *E. Coli* à la hauteur du parc Gouin.

Nom de l'ouvrage de surverse	Nb. de débordements	Volume de débordement (m³)	Durée de débordement (minutes)	Coli. fécaux (moyenne geom)
3350-06D Trop-plein St-Denis	125	11831	8920	283,64
2017	15	4156	340	466,10
2018	13	315	350	
2019	15	611	682	4 900,00
2020	16	369	414	230,00
2021	10	219	249	92,95
2022	18	2694	3008	222,70
2023	16	595	668	270,37
2024	15	2743	3062	164,50
2025	7	129	147	
Juin	1	32	36	
Août	4	34	40	
Septembre	1	32	36	
Octobre	1	31	35	
3390-01D Ouv. de régulation St-Laurent	29	38949	3247	157,52
2017	11	21333	1778	273,77
2018	3	1357	113	
2019	3	1647	138	
2020	1	152	13	
2023	4	1500	125	
2024	6	10800	900	30,00
2025	1	2160	180	
Juillet	1	2160	180	
Total	133	50780	12167	250,36

Il reste donc l'ouvrage Auteuil qui a débordé 14 fois entre mai et octobre 2025, dont une seule fois en juin, 3 fois en juillet et 2 fois en août. Ces débordements ont duré entre 1 et 4 heures avec des volumes assez importants et après des pluies importantes. La mesure de 300 UFC/100 mL le 9 juillet pourrait être liée à l'important débordement du 7 juillet qui a duré plus de 4 heures. Une analyse plus poussée nous permettrait donc d'établir facilement un protocole de retour à la normale sécuritaire pour la pratique d'activités de baignade dans le secteur.

Volume de débordement (m³)

146547

Nom de l'ouvrage de surverse

3380-01D Ouv. de régulation Auteuil

Hiérarchie de dates

Tout

Exutoire (NAD83), Moyenne de Longitude de l'exutoire (NAD83), Nb. de débordements (minutes) et Volume de débordement (m³) par nom des ouvrages

Ouv. de régulation Auteuil

Auteuil

Place

Avenue Park-Sud

Avenue Durham

Avenue Millen

Rue Basile-Routhier

Boulevard Henri-Bou

Rue Berri

Rue Saint-Denis

Rue Laverdure

Avenue d'Auteuil

Boulevard Gouin E

Station Henri-Bourassa

Nom de l'ouvrage de surverse

Nb. de débordements

Volume de débordement (m³)

Durée de débordement (minutes)

Coli. fécaux (moyenne geom)

3380-01D Ouv. de régulation Auteuil

171

550963

23752

318,65

2017

26

70709

3062

466,10

2018

16

30670

1328

1 000,00

2019

18

74238

3217

4 900,00

2020

20

63240

2623

220,17

2021

9

35190

1524

6 000,00

2022

22

57669

2500

239,66

2023

26

98750

4277

2024

20

80271

3477

86,20

2025

14

40226

1744

Mai

3

3439

149

Juin

1

2020

88

Juillet

3

13347

579

Août

2

2205

95

Septembre

1

2498

108

Octobre

4

16717

725

Total

171

550963

23752

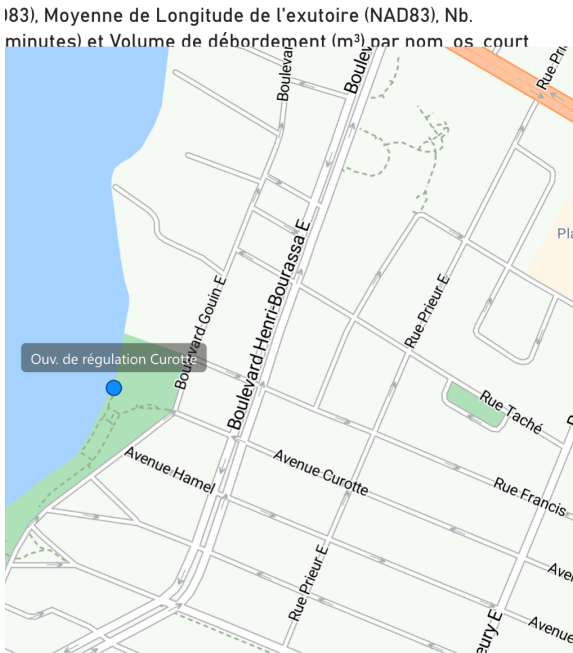
318,65

L'émissaire Curotte: des débordements intenses, mais peu nombreux avec un impact d'une durée limitée sur la qualité de l'eau

L'émissaire Curotte est un émissaire important et il aurait déversé durant les très fortes pluies du 9 août 2024 et 13 juillet 2025 jusqu'à 34 m3 par seconde, expliquait Simon Léveillé, chargé de projet à la direction de l'épuration des eaux usées à la ville de Montréal.

On parle de volumes importants, mais ils sont habituellement d'assez courte durée. La vraie question est de savoir quel est leur impact sur la qualité de l'eau en face du parc Louis-Hébert. Selon les témoignages de riverains, il y aurait là un contre-courant qui fait en sorte que des matières solides s'accumulent sur les berges à la hauteur de l'avenue Christophe-Colomb.

De plus, leur fréquence est très faible avec un total 5 débordements en juillet et août 2024 et 4 débordements en juillet et août 2025. À titre de comparaison, il y a eu 5 débordements en 2024 à l'ouvrage de régulation de la 1ère avenue à Verdun, qui est situé à 420 mètres en amont de la plage de Verdun. La piscine en eaux vives de Beloeil baignade a été ouverte durant 41 jours sur 56 jours d'exploitation en 2025, soit 73% du temps. Comme pour Verdun, la baignade a été interdite durant les périodes suivant des débordements d'eaux usées.



Nom de l'ouvrage de surverse	Nb. de débordements	Volume de débordement (m³)	Durée de débordement (minutes)	Coli. fécaux (moyenne geom)
3370-01D Ouv. de régulation Curotte	122	699574	14562	340,17
2017	27	131415	2743	466,10
2018	12	33899	708	1 000,00
2019	14	125797	2629	
2020	13	42448	835	115,50
2021	6	15646	327	
2022	12	58169	1215	533,56
2023	14	112450	2348	
2024	13	117194	2449	30,00
Mai	2	5421	113	
Juin	4	12309	257	
Juillet	3	27269	570	30,00
Août	2	69832	1460	
Septembre	2	2363	49	
2025	11	62556	1308	
Mai	1	2572	54	
Juin	1	179	4	
Juillet	2	24001	501	
Août	2	1579	33	
Septembre	1	5336	112	
Octobre	4	28889	604	
Total	122	699574	14562	340,17

Combien de temps y restent-ils? Quelques heures ou quelques jours? Et combien de temps faut-il pour que les coliformes fécaux soient dilués et que l'eau retrouve sa qualité? Faut-il compter 48 heures comme à Verdun ou 24 suffisent pour diluer les E. Coli et revenir à une qualité de l'eau adéquate pour la baignade? On peut facilement répondre à ces questions avec une campagne d'échantillonnage adéquate.

Les informations fournies par Hydro-Québec et par la Ville de Montréal sont incomplètes et ne permettent pas de conclure qu'il faut investir massivement dans la correction de l'émissaire Curotte pour offrir des accès publics à la navigation ou même à la baignade dans ce secteur.

Par ailleurs, la Ville de Montréal refuse de faire des travaux sur l'émissaire Curotte puisqu'il fonctionne bien. Pourtant, d'autres options existent dont celle de l'ajout d'un tuyau au bout l'émissaire Curotte qui permettrait d'évacuer les eaux usées à une certaine distance des berges et d'éviter le phénomène de retour décrit par les résidents. M. Léveillé a reconnu que la Ville n'avait pas évalué une telle option.

Par ailleurs, M. Léveillé a déclaré que d'installer « un système des grillages de filtre c'est, c'est astronomique comme effort d'entretien et effort de coût. » Pourtant, des barrières flottantes ont été utilisées par Montréal en 2015 et par Longueuil en 2018 lors de déversements d'eaux usées planifiés. Des équipes venaient ramasser périodiquement les déchets captés par ces barrières.

Et M. Léveillé de rajouter: « est-ce qu'il y a une évaluation détaillée qui a été faite là-dessus? Non, pas à ma connaissance. Pourquoi il n'y en aurait pas qui aurait été faite c'est parce que c'est à très très grande échelle là qu'est-ce que ça prendrait. On le sait d'avance, que c'est astronomique. »

Les coûts pour l'installation et le nettoyage périodique d'une barrière flottante n'ont certainement rien d'astronomique. Cette solution simple mérite qu'on y réfléchisse.

Recommandations

1. Que la Ville de Montréal évalue des options de mitigation de l'impact des déversements d'eaux usées autour de l'émissaire Curotte, telles que l'installation de barrières flottantes
2. Que la Ville de Montréal évalue les coûts d'installer une « rallonge » à l'émissaire Curotte permettant d'évacuer les eaux usées à une distance raisonnable de la berge

L'émissaire Curotte ne doit pas servir de prétexte à Hydro-Québec pour ne pas soumettre des propositions donnant des accès directs à la berge

Les débordements d'eaux usées sont une nuisance, mais ils ne sont pas un empêchement à la baignade et aux activités nautiques. Hydro-Québec doit dès maintenant prévoir une solution qui permette de déployer facilement des quais et des zones de baignade, particulièrement dans le secteur du parc Louis-Hébert.

Dans son étude d'impact, Hydro-Québec affirme que l'étude des variantes repose sur deux principes fondamentaux, soit assurer la meilleure intégration possible de l'ouvrage au milieu d'accueil (naturel et humain) et réduire le coût de réalisation du projet. Des raisons de sécurité ont été évoquées pour écarter la solution projetée par HQ en 2022 où l'aménagement par paliers donnait littéralement accès aux berges sur les 488 mètres du secteur Louis-Hébert.

Or, la proposition actuelle crée une barrière infranchissable d'au moins 6 mètres entre la limite en berge du gabion végétalisé et la rivière. L'aménagement aquatique ajoute une difficulté supplémentaire pour accéder à la berge. Toute forme d'accès aux berges exigerait de construire des quais en bois par-dessus cette barrière infranchissable.

Hydro-Québec évoque des raisons de sécurité pour évacuer la solution projetée en 2022, mais aussi des raisons financières et l'importance de compenser la perte de milieux naturels. De fait, les compensations in situ se font au détriment de l'accès à la rivière des Prairies par la population, comme l'a rappelé Julie Rodrigue, porte-parole d'Hydro-Québec le 2 juin dernier:

« Mais pour ce qui est de donner des accès, Hydro-Québec, on a développé un projet qui est le mieux équilibré entre le milieu naturel, le milieu humain et la sécurité. Donc, on fait beaucoup de compensations sur site, on fait des fosses aquatiques, on fait de la végétalisation. Ça favorise la faune, la biodiversité sur place et à venir. Il faut comprendre que faire des accès là, ça viendrait un peu retirer ces compensations-là. Dans ce projet-là, Hydro-Québec a pris la décision de favoriser l'environnement par la maximisation des compensations in situ. »

La Fondation Rivières estime qu'Hydro-Québec fait fausse route en maximisant les compensations in situ au détriment des usages. Il n'y a que quatre zones de baignade en rivière pour tout Montréal et très peu d'endroits où aller se rafraîchir en pratiquant des activités de contact indirect. Le parc Louis-Hébert est l'endroit idéal pour offrir de nouveaux accès aux Montréalais.

La Fondation Rivières estime qu'il n'est pas trop tard pour apporter des améliorations à la variante en y intégrant des aménagements par paliers à tous les 50 ou 100 mètres par exemple, de manière à permettre aux citoyens de mettre à l'eau des embarcations légères et à l'arrondissement d'y aménager d'éventuelles zones de baignade sur le modèle de la piscine en eaux libres de Beloeil.

Plusieurs scénarios permettant d'aménager des accès directs à la berge n'ont pas été retenus sous prétexte qu'il fallait assurer la sécurité du public. Nous invitons les commissaires à demander à Hydro-Québec de rendre publics ces scénarios.

Recommandation

- Prévoir des aménagements directs à la berge à tous les 50 ou 100 mètres dans le secteur du parc Louis-Hébert afin de faciliter d'éventuels projets de baignade ou de mises à l'eau par la Ville de Montréal

Hydro-Québec doit déléguer à la Ville de Montréal la responsabilité d'assurer la sécurité du public dans les usages des berges

D'un côté, Hydro-Québec reconnaît qu'elle n'est pas la mieux placée pour assurer la sécurité du public, comme en témoigne sa réponse aux questions du document DQ1:

« la mise en place et l'exploitation d'accès à l'eau ou d'installations à vocation récréative soulèvent des enjeux qui dépassent le cadre des travaux d'Hydro-Québec, notamment en matière de qualité de l'eau, de sécurité des usagers, de responsabilité civile, d'entretien et de gestion des usages. Ces responsabilités relèvent des instances municipales compétentes, qui sont les mieux placées pour planifier, encadrer et exploiter ce type d'aménagement public, en fonction de leurs orientations, de leurs normes et des besoins de la population. »

D'un autre côté, Hydro-Québec propose des aménagements en assumant qu'elle sera responsable de la sécurité du public, alors que ce n'est pas sa mission, comme le précisait Simon-Nicolas Roth de Hydro-Québec lors de la séance du 2 juin:

« Donc, la variante blocs posait un enjeu associé à la sécurité du public, notamment par la hauteur des blocs, donc le risque de chute, mais aussi l'accès à l'eau. Faut pas oublier qu'on a une mission électrique. Donc, nous, ce qu'on vise, c'est protéger le public. Donc, selon l'encadrement interne d'Hydro-Québec qui est calqué sur l'Association canadienne des barrages, ce n'est pas de notre mission de donner un accès à l'eau qui pose un risque dans le fond sur la sécurité du public. »

Paradoxalement, Hydro-Québec a pourtant pris la responsabilité de la sécurité du public en écartant des scénarios créatifs donnant un accès direct à l'eau et elle menace d'installer des clôtures sur toute la longueur de l'ouvrage si elle ne parvient pas à se dégager de ses responsabilités à l'égard de la sécurité du public.

Tant que Hydro-Québec n'accepte pas de se dégager de ses responsabilités réelles ou perçues à l'égard de la qualité de l'eau et de risques d'accidents sur et autour des aménagements, le public n'aura pas accès au meilleur projet possible, conciliant l'accès à l'eau et la protection de l'environnement.

Les négociations entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour une délégation de responsabilités ont cours depuis plusieurs années sans résultat. Les exigences d'Hydro-Québec à l'égard de la Ville de Montréal sont-elles exagérées ou est-ce la Ville de Montréal qui n'exerce pas un leadership convenable?

Dans ses réponses: « Hydro-Québec a déjà proposé en novembre dernier (2025) un bail suspensif à l'arrondissement et à la Ville de Montréal. Nous sommes toujours en discussion avec ces derniers à savoir s'ils acceptent les conditions du bail. »

Un tel bail permettra-t-il à la Ville d'assumer pleinement ses responsabilités quant à la sécurité du public? Faut-il une autre forme d'entente? Un tel bail fera-t-il en sorte qu'Hydro-Québec ne soit

plus responsable de la santé publique eu égard aux débordements d'eaux usées à l'émissaire Curotte?

Faute d'entente permettant à Hydro-Québec de déléguer ses responsabilités civiles à la Ville, nous craignons que les accès à la berge soient clôturés comme c'est le cas présentement. De plus, la proposition actuelle de variante ne favorise pas le libre-passage sans dangers pour le public et si elle n'est pas assortie d'aménagements directs à l'eau, elle pourrait mener Hydro-Québec ou la Ville de Montréal à clôturer l'espace.

Devant l'impossibilité d'en arriver à une entente avec la Ville autour de l'émissaire Curotte et de la responsabilité civile, Hydro-Québec a déjà indiqué qu'elle entendait clôturer cet espace et empêcher le public d'y accéder. Ce serait un échec lamentable selon nous.

Jusqu'à quel point l'incertitude quant à la sécurité du public a-t-elle joué dans la décision d'écarter la variante par paliers présentée en 2022? Nous invitons les commissaires à poser la question à Hydro-Québec.

Une promenade possible

Les comités de citoyens sont très attachés à l'idée d'une promenade et nous croyons que la variante par paliers écartée en 2022 aurait permis d'en faciliter la réalisation. Par ailleurs, le coût des travaux de la promenade pourrait être réduit si Hydro-Québec se limitait à configurer les remblais convenablement de façon à permettre ensuite à la Ville de Montréal d'aménager et verdir le corridor riverain reliant le parc-nature de l'Île-de-La Visitation au parc Louis-Hébert. La Ville n'aurait alors pas à exproprier ou obtenir des servitudes de passage sur quelques terrains limitrophes. Une telle entente est possible : lors de l'aménagement du parc à Fort-Lorette, qui est une propriété de la Ville, Hydro-Québec a pu aménager une placette en novembre 2023 en partie sur son terrain en abaissant son enrochement, ce qui a permis un passage continu sur les berges de dizaines de mètres.